



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1253

EI 99062 – CTM de Corbas - Rénovation toiture et mise en œuvre d'énergie renouvelable -
Adaptation du montant de l'opération n° 99062006 et affectation complémentaire d'une partie
de l'AP n° 2015-3, programme n° 20020

Direction de la Construction

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 26 NOVEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI,
Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS,
Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme
ZDOROVITZOFF, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN,
M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS,
Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M.
PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme
BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS,
Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN,
M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M.
CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT,
Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. CHEVALIER (pouvoir à M. SOUVESTRE), Mme
GOUST (pouvoir à Mme DELAUNAY), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. HERNANDEZ (pouvoir
à M. LEVY), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1253 - EI 99062 – CTM DE CORBAS - RENOVATION TOITURE ET MISE EN ŒUVRE D'ENERGIE RENOUVELABLE - ADAPTATION DU MONTANT DE L'OPERATION N° 99062006 ET AFFECTATION COMPLEMENTAIRE D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2015-3, PROGRAMME N° 20020 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 octobre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2020/238 du 28 septembre 2020, le Conseil municipal a approuvé le lancement de l'opération « CTM de Corbas – rénovation de toiture et mise en œuvre d'énergie renouvelable », financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-3, programme n° 20020.

Par délibération n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Centre technique de Corbas – rénovation énergétique ».

Par délibération n° 2021/1204 du 18 novembre 2021, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle « Plan d'investissement énergétique et développement durable 2015-2020 » n° 2015-3, programme n° 20020.

Les études de maîtrise d'œuvre ont été confiées en mars dernier au Bureau d'études techniques (BET) CETEAM. Ces études ont permis d'affiner le programme et d'envisager la suppression de la chaufferie fioul au profit du gaz, ainsi que l'installation de panneaux photovoltaïques pour une puissance de 99 kW.

Le montant des travaux arrêté au stade projet s'élève à 570 000 euros HT et conduit à un montant total de l'opération de 730 000 euros toutes dépenses confondues (valeur septembre 2021). Il est donc nécessaire d'allouer 80 000 euros complémentaires à l'opération. Le financement est prélevé sur l'enveloppe « Bâtiments – Production d'Energies renouvelables 2021 – 2026 ».

La Ville de Lyon bénéficiera au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) d'une subvention de la part de l'Etat d'un montant de 429 200 euros, selon l'arrêté n° 2021-0119-DSIL-RT-69-17 du 15 juin 2021 à condition que les travaux soient ordonnés d'ici la fin de cette année.

Il vous est donc proposé d'approuver le lancement des travaux.

Le montant global de l'opération est porté à 730 000 euros toutes dépenses confondues (valeur septembre 2021) et est à financer par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-3, programme n° 20020.

Vu les délibérations n° 2020/238 du 28 septembre 2020, n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021, n° 2021/1204 du 18 novembre 2021 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Le nouveau montant de l'opération n° 99062006 « CTM de Corbas – Rénovation toiture et mise en œuvre énergie renouvelable » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-3, programme n° 20020.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – autorisation de programme n° 2015-3, programme n°20020, opération n° 99062006, et imputées aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 020 et autres, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :
 - 2021 : 50 000 €;
 - 2022 : 680 000 €
- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET